

Procès-verbal de la séance du 28 juin 2021

Lieu : Grande salle

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 19 avril 2021.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

5. Préavis N° 40/21 – Rapport sur les comptes de l’année 2020 (*Mme Corinne Baltar, 1^{ère} membre*).
6. Préavis N°41/21– Rapport de gestion de la Municipalité pour l’année 2020 (*Mme Corinne Baltar, 1^{ère} membre*).
7. Préavis N° 42/21 relatif à une demande de crédit pour le remplacement des barrières de sécurité au centre du village et du parking souterrain (*Mme Fabienne Steiner, 1^{ère} membre*).
8. Préavis N° 43/21 relatif à la révision des statuts de l’Association intercommunale en matière de défense incendie et de secours de la région du Nord Vaudois (*M. Jean-Claude Deriaz, 1^{er} membre*).
9. Autres informations de la Municipalité.
10. Interventions individuelles et divers.

1. Appel

A l’appel, 19 membres sur 25 sont présents. Mmes Elisa Mira, Liselotte Steiner et MM. Marc-Olivier Burdet, Jean-Jacques Gonin, Pascal Iuliano, Pierre-Yves Juillerat sont excusés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2021

Le procès-verbal de la séance du 19 avril 2021 est adopté à l’unanimité.

3. Communications du Président.

M. Jean-Marc Cochet informe qu’il a reçu 2 motions, 2 postulats et 1 interpellation. Il propose de traiter ces initiatives au début du point 10, « Interventions individuelles et divers ».

4. Communications de la Municipalité.

Le syndic, M. Frédéric Rohner nous informe sur plusieurs sujets :

- En réponse à une question de M. Jean-Marc Layaz concernant la publication des mises à l’enquête dans la feuille des avis officiels ainsi que dans le journal « La Région », la Municipalité va continuer à publier ces annonces les vendredi et mardi, afin de ne pas imposer le surcoût d’une parution dans « La Région » du jeudi, aux propriétaires mettant à l’enquête.
- Le projet d’agglomération 2021 de 4^{ème} génération, proposant les lignes directrices favorisant la mobilité douce et dessinant des nouvelles solutions pour redistribuer le trafic de transit, fera l’objet d’une consultation publique tout le mois de juillet ainsi que d’une présentation le 7 juillet prochain à l’Aula Magna d’Yverdon-les-Bains. Toutes les informations utiles se trouvent sur le site internet de l’AggloY.

- La fête du 1^{er} août 2021 ne sera malheureusement pas organisée cette année en raison des risques sanitaires.
- Le Plan de quartier de St-Georges (ancienne propriété Verdan à Yverdon), dont une partie de la propriété se trouve sur le territoire de Montagny, fera l'objet d'une mise à l'enquête publique au mois de septembre prochain.
- Suite à différentes publications dans la presse concernant la manifestation et le dépôt d'une pétition par ProVélo, suite à la décision de Travys de fermer le passage à niveau permettant de relier les Tuileries à Chamard, l'office fédéral des transports a été très clair, à savoir qu'il n'est pas question de pouvoir maintenir un passage à niveau à cet endroit-là ! Deux autres passages à niveau permettront un passage sécurisé à la fin des travaux (2022 pour le nouveau trottoir de la Brinaz et 2025 pour un nouveau passage au Bey).
- Travys va acquérir 4 nouveaux bus, dont 2 bus électriques qui seront mis en fonction fin 2022, sur la ligne 602 qui passe à Montagny.
- Il nous informe que le municipal M. Pierre-Alain Lunardi a été élu membre au comité de l'Association des communes vaudoises ; il sera en charge de la péréquation et de la sécurité publique dans le cadre de ce comité.
- Les dates retenues pour les prochains conseils communaux, seront les **27 septembre** et **13 décembre**. D'autre part, une séance d'information concernant l'aménagement du territoire sera organisée en octobre.
- Les dicastères ont été répartis pour cette nouvelle législature : il n'y a pas beaucoup de changement si ce n'est que M. Jean-François Ballif reprendra en duo avec M. Eric Stoll, la question de l'éclairage public ; M. Pierre-Alain Lunardi reprendra l'instruction publique, précédemment en main de Mme Erica Sjöqvist Müller, qui reprendra quant à elle, la vice-présidence de la Municipalité.

Mme Erica Sjöqvist Müller nous renseigne sur différents sujets :

- Place de jeux : la Municipalité a reçu 3 projets qui seront étudiés durant l'été, et un préavis sera présenté lors du prochain conseil.
- Suite à l'inondation survenue à la grande salle, des tuyaux de pompage ont été installés. L'inondation provient d'anciennes conduites de chauffage percées. Durant l'été, des travaux d'assèchement supplémentaires vont avoir lieu, notamment en effectuant une soixantaine de trous dans le sol à des endroits bien précis. Nous pourrions alors déterminer si le problème a bien été contenu et s'il n'y a pas de pourriture installée, ce qui nécessiterait de refaire tout le sol !
- Deux défibrillateurs ont été commandés et seront installés prochainement. Un cours pour leur utilisation, sera donné à quelques personnes cet automne. Il y aura un appareil à la place de jeux et un autre à la grande salle.
- En réponse à une question posée lors du dernier conseil concernant l'antenne au centre thérapeutique de la Brinaz, *M. Jean-François Ballif* nous informe que cette antenne est d'un usage purement privé et interne pour ces bâtiments. En terme de technologie, il s'agit d'une antenne 4G et inférieure.

5. Préavis 40/21 – Rapport sur les comptes 2020

Mme Corinne Baltar lit le rapport de la commission composée de Mme Vanessa Hautier, MM. Olivier Correvon, Jean-Marc Layaz et elle-même.

La commission se réjouit de l'excellent résultat (bénéfice de CHF. 44.00 au lieu d'une perte budgétée de CHF 628'156.00), mais rejoint le rapport de la commission du budget 2021, qui confirme l'excès de prudence dans les revenus et la surévaluation systématique des charges.

La commission demande d'expliquer lors du prochain conseil, à quels usages les soldes des financements spéciaux et fonds de réserve vont servir, quels montants sont prévus et dans quelle planification.

Dans ses conclusions, la commission propose d'adopter les comptes 2020 avec **des charges de CHF. 4'371'445.00, des revenus de CHF. 4'371'489.00**, laissant apparaître **un bénéfice de CHF. 44.00**, après amortissements, attributions et prélèvements aux fonds de réserve.

Les comptes sont ensuite mis en discussion point par point :

- Point 21 Impôts : *M. Claude Wüthrich* relève qu'il n'y a plus d'imposition sur les activités dirigeantes (400.10-20) et demande quelques explications qui lui sont données par la boursière, Mme Roselyne Maradan.

- Point 310 Terrains : *M. Claude Wüthrich* demande en quoi consiste la désinflexion du terrain vers le McDonald's : il s'agit d'une dératisation ; non seulement sur ce terrain mais également à la déchetterie.

- Par rapport au bilan, *M. Jean-Claude Deriaz* relevant qu'un emprunt de CHF. 2'000'000.00 a été fait, il aimerait savoir si un plan des liquidités a été effectué et quand cet argent va être utilisé. Il en ressort que cet emprunt a été fait en prévision des travaux de la route de la Brinaz (1'110'000.00, préavis 32/20), ainsi que pour la STEP (1'191'200.00, préavis 22/18). Il n'y avait d'autre part plus de liquidités au mois de juin pour payer la facture sociale et les autres charges. Afin d'éviter les intérêts négatifs, l'emprunt a été réparti dans différents comptes bancaires.

Pour répondre à la commission de gestion par rapport à sa question sur les fonds de réserve, *M. Pierre-Alain Lunardi* indique que ces attributions se font quand la situation financière est relativement bonne ; il y a trois manières de procéder avec le résultat : soit par des amortissements supplémentaires, ce que fait régulièrement Montagny, ou attribuer dans les fonds de réserve ou en capital. Les fonds de réserve doivent être affectés. La théorie veut qu'il y ait 80% de liquidités sur un compte couvrant ces fonds de réserve. Au niveau de Montagny, nous les avons. Cela nous permettra d'investir dans la STEP, un bâtiment scolaire ou autre, par rapport aux attributions prévues qui seront détaillées dans le programme de la nouvelle législation.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 d'adopter les comptes communaux 2020 tels que présentés
est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Préavis 41/21 – Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2020

Mme Corinne Baltar lit le rapport de la commission composée des mêmes membres que précédemment.

La commission y fait part des remarques suivantes :

- Police des constructions

Une communication régulière sur les permis de construire et l'examen des projets. La remarque concernant l'équilibre au niveau de la composition socio-démographique de la population, éviter l'augmentation significative des petits appartements dans un objectif d'optimisation de la valorisation nous laisse songeurs par rapport au marché actuel du logement.

- Domaines et bâtiments

Les travaux de rénovation de la maison de commune sont bien suivis mais ceux pour le pavillon scolaire ne font pas ressortir une même intention de suivi d'entretien et de préoccupation énergétique. Il en va de la même constatation pour la place de jeux.

- Routes

Certes, des travaux se réalisent mais la planification est trop souvent repoussée et l'état de nos routes se dégrade.

- Par ailleurs, 3 conseils sont au programme par année entre fin juin et fin décembre. Cela nous paraît insuffisant et nous sollicitons la mise en place d'un 4^{ème} conseil à fin mars ou fin avril, ce qui équilibrerait l'année.

- La commission souhaiterait une communication et une collaboration plus actives de chaque dicastère lors des séances du conseil.

Dans ses conclusions, la commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion étant ouverte, *M. Jean-François Ballif* municipal, précise pour que cela soit bien compris, par rapport à la remarque de la commission sur la police des constructions, que la volonté de la Municipalité n'est pas de favoriser l'augmentation des petits appartements plus rentables pour les promoteurs par rapport aux grands appartements. Au contraire, la Municipalité souhaite éviter le déséquilibre qu'il y aurait entre les promoteurs voulant valoriser un maximum leur investissement avec beaucoup de nouveaux petits appartements, au détriment de ceux à vocation familiale. L'idée de la Municipalité est bien de garder un équilibre entre petits et grands appartements, afin d'éviter qu'à terme, Montagny ne devienne une cité dortoir. C'est ce que la Municipalité a pu faire sur quelques projets ces quelques dernières années en les faisant modifier, afin de limiter la quantité de nouveaux petits appartements par rapport à ceux à vocation familiale.

La discussion se poursuit encore sur ce point et sur le rapport en général. Il en ressort notamment que la commission de gestion étant une commission permanente, elle n'est donc pas obligée de travailler uniquement sur sollicitation de la Municipalité lorsque il y a des préavis, mais qu'elle peut le faire durant toute l'année en se renseignant sur les projets en cours auprès de la Municipalité.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2020

est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Préavis 42/21 relatif à une demande de crédit pour le remplacement des barrières de sécurité au centre du village et du parking souterrain

M. Fabienne Steiner lit le rapport de la commission composée de Mme Orlita Lefebvre, M. Olivier Perret et elle-même.

La commission nous fait part de quelques constatations et salue la volonté de la Municipalité de vouloir mettre aux normes les barrières de sécurité du centre du village. Toutefois, elle regrette que ce projet n'ait pas inclus plus largement la modernisation et la mise aux normes de la place de jeux dans une réflexion globale d'aménagement du centre du village. Elle propose dans ses conclusions, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion étant ouverte, *M. Philippe Meylan* s'interroge sur la sécurité par rapport à l'arrêt du bus scolaire. En effet, celui-ci doit s'arrêter au milieu de la route pour laisser descendre les enfants le long du Manoir, ce qui représente un danger certain. *Mme Erica Sjöqvist Müller* répond que c'est sur demande des chauffeurs de bus que le choix a été fait de laisser descendre les enfants à cet endroit ; ils estiment en effet que c'est plus facile et plus sécuritaire de gérer les enfants ici, plutôt que dans l'engorgement des bus à l'arrêt Travys. En bloquant la circulation ainsi, les chauffeurs ont une meilleure vision de ce qui se passe.

La Municipalité est néanmoins consciente du problème et est actuellement en réflexion pour améliorer la situation.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 d'accorder le crédit de Fr. 100'000.00 pour le remplacement des barrières de sécurité au centre du village et du parking souterrain

Article 2 ce montant sera financé par la trésorerie générale et amorti par le fonds de réserve « Invest/travaux/achats divers » 2820.14

Article 3 de charger la Municipalité de la mise en exécution de la présente décision

est **adopté à l'unanimité des membres présents.**

8. Préavis 43/21 relatif à la révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et de secours de la région du Nord Vaudois

Mme Jean-Claude Deriaz lit le rapport de la commission composée de Mmes Corinne Baltar et Sandra Van Olmen Ray, ainsi que de MM. Jean-Marie Dahinden, Olivier Correvon et lui-même.

La commission s'étant déjà réunie pour prendre position lorsque la révision de ces statuts étaient en phase de consultation, elle avait établi un rapport comprenant 10 points sous forme d'amendements ou de questions. Ceux-ci ont tous fait l'objet de modifications dans les statuts ou on fait l'objet de clarification de la part du comité de direction. Dans ses conclusions, la commission salue la révision de ces statuts et recommande d'adopter le préavis tel que présenté.

La discussion étant ouverte, quelques précisions sont demandées et données par rapport aux 10 points soulevés par la commission, ainsi que par la représentation politique du SDIS.

La discussion n'étant plus utilisée, le préavis mis au vote avec

Article 1 Les statuts de l'Association de prévention et de défense incendie et secours régionale du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 22 avril 2021.

Article 2 La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

est adopté à l'unanimité des membres présents.

9. Autres informations de la Municipalité

Il n'y en n'a pas.

10. Interventions individuelles et divers

- Mme Vanessa Hautier lit la motion déposée par Mme Corinne Baltar, M. Jean-Marc Layaz et elle-même :

« Motion pour l'entretien des routes »

Le rapport d'inspection des routes du village date d'avril 2015. Ce rapport a fait suite à une motion du 27.10.2014.

Depuis cette date, des travaux ont été entrepris mais il en reste, en voici donc la liste, avec les travaux à faire et quelques suggestions :

- Route du Crêt *A faire selon rapport-prévu initialement en 2020. Prévoir un trottoir pour le grand nombre de piétons qui la fréquente (marcheurs, coureurs, enfants pour aller prendre le bus ou le train) ?*
- Ch. des Secrétaires *Fait, mais trou au niveau de « ex Christin »*
- Ch. de Cotty *Fait, mais seulement des réparations de surface*
- Ch. des Corbes *A faire selon rapport – prévu initialement 2019-2020*
- Ch. du Temple *A faire selon rapport et voir les dégâts après la fin des constructions actuelles*
- Ch. du Château *Des travaux ont-ils été faits depuis 2014 ?*
- Chemins AF en plaine *A contrôler si fait*
- Grand-Rue *Fait, mais racine qui sort dans le virage vers maison de JF Ballif*

Au vu de ce constat, nous demandons à la Municipalité de :

- faire le nécessaire selon la motion déposée le 27.10.2014 et selon le rapport d'inspection de Perret-Gentil + Rey et Associés SA d'avril 2015.

- Remettre à jour l'échéancier

- Se tenir aux délais.

Nous sommes tous et toutes convaincus qu'un entretien régulier et rigoureux coûte moins cher que de laisser se dégrader nos routes et chemins. Prenons soin de nos biens.

Nous vous remercions de la suite que vous y donnerez ».

Cette motion a été déclarée recevable à la majorité moins 5 abstentions.

Après avoir entendu les avis et remarques de plusieurs conseillers, ainsi que les informations de la Municipalité par l'intermédiaire de M. Eric Stoll, la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité **est acceptée par 10 OUI et 9 abstentions.**

- Mme Orlita Lefebvre lit la motion déposée par Mmes Dominga Leuenberger, Fabienne Steiner et elle-même :

« Motion : une place de jeux, un lieu pour se rencontrer, se dépenser, s'amuser. »

Une place de jeux est un lieu pour se rencontrer, se dépenser, s'amuser. C'est un lieu d'intégration pour les nouveaux arrivants, un lieu d'échanges intergénérationnels pour les habitants, un lieu d'expériences diverses pour les enfants. Une place de jeux crée et favorise le lien social à une époque où les écrans sont omniprésents.

Nous avons la chance d'avoir une place de jeux au centre de notre village sur un bel espace. Mais encore faut-il pour cela que cet espace, les infrastructures et le mobilier urbain en place soient en adéquation avec les besoins des utilisateurs. Que la sécurité des installations et de l'espace dédié soit garantie.

Nous constatons que notre place de jeux ne remplit plus ces missions. Les installations sont vétustes et la place est bien souvent sous-utilisée, les enfants préférant jouer autour, sur la route, autour de la fontaine, voire dans le parking. Si vous demandez aux enfants pourquoi ils ne profitent pas pleinement des installations, ils rétorquent qu'elles ne sont pas de leur âge, qu'elles sont « nulles » ou trop abîmées.

Nous notons également qu'un groupe de boulistes utilise depuis quelques mois une des allées du parc pour pratiquer leur jeu. Voilà un « détournement » judicieux, qui démontre également le besoin de la population d'avoir un espace de jeux commun.

Il est prouvé que le mouvement est indispensable au développement des enfants et à la bonne santé des adultes. Un « guide des places de jeux et de mouvement en Suisse romande » que nous annexons pour information à cette motion, offre plusieurs pistes et solutions concrètes pour aménager/réaménager une place de jeux.

Le conseil communal, par le biais de diverses commissions, a déjà soulevé la nécessité de moderniser et de sécuriser la place de jeux sans que cela soit suivi d'actions ou d'engagements concrets.

Le développement de synergies avec différents groupes locaux (la société de gymnastique, Montajoie, la Jeunesse, par exemple), voire la mise en place d'une démarche participative auprès de la population pourraient également aboutir à des pistes intéressantes pour répondre aux besoins réels de la population.

Par conséquent, nous invitons la Municipalité, par la voie de cette motion, à entreprendre les démarches nécessaires pour rénover et moderniser la place de jeux et son mobilier urbain en tenant compte des besoins réels de la population, tant au niveau de l'offre des activités que de la sécurité ; à considérer le facteur d'intégration d'une place de jeux (intergénérationnels, différents groupes d'âge des enfants) dans une perspective de développement durable et de convivialité ; et à prendre en compte la santé en favorisant le mouvement, à une époque où la sédentarisation des plus jeunes est un phénomène de société inquiétant. »

La motion étant recevable, nous entendons Mme Erica Sjöqvist Müller municipale, à propos du préavis concernant cette place de jeux, qui nous sera présenté lors du prochain conseil.

Une discussion s'engage où différents avis sont donnés par rapport à un aménagement global du centre du village.

Enfin, la décision de renvoyer cette motion à la Municipalité **est acceptée avec 14 OUI, 2 NON et 3 abstentions.**

- *Mme Dominga Leuenberger* lit le postulat déposé par Mmes Fabienne Steiner, Orlita Lefebvre, Blandine Girard, Vanessa Hautier, Corinne Baltar et elle-même : **« Postulat pour une bonne communication de la Municipalité »**

La Municipalité présente chaque année un budget et un tableau listant l'état des préavis pour la législature en cours. A cette occasion, elle présente brièvement un état des lieux des dossiers en cours en lien avec le budget.

Ces deux dernières législatures, au-delà de ces informations, un effort sur la communication a bien été fourni par la Municipalité. On saluera ici les quelques séances d'informations mises sur pied, le programme de législature de 2012-2016, ou encore les réponses écrites aux motions et postulats du 8 décembre 2011 de M. Frédy Stoll. Toutefois, il nous semble que la communication doit encore s'améliorer.

En effet, plusieurs postulats ont été déposés lors de la dernière législature pour lesquels aucun rapport n'a été transmis par la Municipalité (ex : postulat pour le soutien du ski alpin sur le Balcon du Jura Vaudois - M. Marc-Olivier Burdet et consorts), contrairement à ce que prévoit l'art. 61 du règlement du Conseil communal.

De plus, une rencontre du Conseil communal trois fois par année, ne suffit pas à tenir les conseillers-ères communaux informés des dossiers traités par la Municipalité. Aussi, en tant que conseiller-ère-s communal-e-s, nous souhaiterions avoir plus de temps à disposition pour bien préparer les séances. Il nous semble important de se former une opinion par une bonne information en amont. Les sujets sur lesquels nous devons délibérer s'avèrent souvent techniques et complexes. La réflexion doit pouvoir commencer bien avant les rencontres officielles. Avoir

des séances du Conseil communal plus riches en discussions et en débats est dans l'intérêt des habitants de Montagny. Ainsi les décisions seraient prises en toute connaissance de cause. Au vu de ce qui précède, les signataires demandent à la Municipalité d'étudier les propositions de mesures suivantes :

- 1 - Une séance de Conseil communal par trimestre soit minimum quatre par année.*
- 2 - Recevoir les rapports des commissions 2 semaines avant la séance du Conseil communal (modification du règlement du Conseil communal si nécessaire).*
- 3 - L'organisation systématique de séances d'information par la Municipalité sur des sujets de société sensibles ou particulièrement complexes et l'envoi des présentations aux conseillers-ères par courriel.*
- 4 - Des rapports écrits de la Municipalité au plus tard dans l'année qui suit, sur les différents droits de proposition des membres du Conseil communal.*
- 5 - Une newsletter de la Municipalité pour informer les conseillers-ères des décisions importantes qu'elle doit prendre. »*

Ce postulat est pris en considération par l'assemblée à la majorité et 2 abstentions.

Après discussions sur la manière de traiter les 5 demandes, il en ressort que le point 2 n'est pas une demande qui concerne la Municipalité, mais bien le Conseil communal, qui devrait ainsi modifier son règlement.

La décision de renvoi à la Municipalité des points 1, 3, 4, et 5 pour rapport, **est acceptée avec 11 OUI et 7 abstentions.**

L'idée de la demande de modification du règlement du Conseil communal concernant le point 2, **est refusée avec 8 NON, 7 OUI et 3 abstentions.**

- *Mme Blandine Girard* lit l'interpellation qu'elle a déposée avec Mme Orlita Lefebvre :

« Interpellation : raccordement des bâtiments publics à la fibre optique, en priorité l'école

Suite à la séance publique d'information : Téléphonie 5G du 26 mai dernier, il a été relevé que le développement de la fibre optique était complémentaire à celui de la 5G.

A Montagny-près-Yverdon, selon le site de Swisscom, nous bénéficions déjà d'internet à haut débit grâce à la fibre optique. Fortes de ce constat, nous demandons à la Municipalité de raccorder les bâtiments publics à ce réseau, en priorité les bâtiments scolaires. La fibre optique présente plusieurs avantages tels qu'une vitesse rapide, une capacité de transport d'informations importante et une grande stabilité.

Aujourd'hui, le réseau informatique du bâtiment scolaire de Montagny-près-Yverdon est inefficace, alors que l'informatique est de plus en plus utilisée par les élèves et les enseignants dans le cadre du programme scolaire.

De plus, comme l'a démontré M. Dubochet lors de la séance d'information « Téléphonie 5G » du 26 mai dernier, les risques de santé (difficulté de concentration, hyperactivité, etc.) des enfants évoluant à proximité d'une antenne 5G et donc d'ondes électromagnétiques, ne sont pas à négliger.

Pour toutes ces raisons, nous demandons donc à la Municipalité le raccordement prioritaire du bâtiment scolaire et des bâtiments publics de la commune ».

Cette interpellation étant appuyée par 8 personnes, elle est prise en considération.

La Municipalité propose de faire un état clair de la situation et de nous informer lors d'une prochaine séance.

- *M. Jean-Marc Layaz* lit le postulat qu'il a déposé :

« Postulat pour une protection de l'école, de la grande salle, du vieux collège contre les rayonnements dû à l'installation de l'antenne 5G.

Je remercie la Municipalité d'avoir organisé la soirée d'information sur la 5G. Néanmoins, nous avons été étonnés par l'état d'esprit plutôt partial en faveur de Swisscom et en limitant la possibilité de s'exprimer à la population.

L'exposé de M. Dubochet a confirmé le souci de la population, qu'un risque existe et en plus que les enfants sont les plus sensibles et les plus exposés à ce risque.

Je demande que la Municipalité fasse le nécessaire pour protéger les enfants et autres personnes qui fréquentent le collège, la grande salle et le vieux collège, en faisant installer une technologie appropriée pour les locaux en question.

Il existe une multitude de produits aidant à la protection des ondes électromagnétiques évitant de gros travaux sur les bâtiments scolaires comme proposé par M. Dubochet. Je vous donne comme exemple, une adresse d'un fournisseur que certains habitants de la commune connaissent et qui les appliquent sur leurs bâtiments.

- <https://www.memon.eu/fr/protection-pollution-electromagnetique>

Certains de ces produits ont été testés par la Dr. Nathalie Calame à Colombier. Cette doctoresse (homéopathe et phytothérapeute) au centre de Prévention et Santé à Colombier 032 843 36 30 pourrait peut-être être conseillère pour la Municipalité dans le choix adéquat tout comme M. Dubochet ?

En conclusion, il est important que la commune investisse dans ce genre de protection. Les revenus de la location de la station Natel (MOTY) de l'antenne actuelle, soit CHF 6'666.75, pourraient être utilisés pour l'achat d'appareils performants pouvant protéger nos enfants.

Je pense que ces mesures préventives s'imposent puisque le canton a décidé de lever le moratoire sur les antennes 5G ».

Par 9 OUI, 7 NON et 2 abstentions, ce postulat est pris en considération.

Après discussions, ce postulat est renvoyé à la Municipalité pour une analyse de la situation avec l'établissement d'un rapport, avec **13 OUI et 5 abstentions.**

Autres questions :

- *Mme Sandra Van Olmen Ray* souhaite savoir comment sont formées les commissions du Conseil et s'il est possible de s'y porter volontaire : - c'est le bureau du Conseil par l'intermédiaire du Président et de la Secrétaire, qui choisissent les membres des commissions en prenant garde de faire un tournus et en mélangeant également les centres d'intérêts. Il est possible de se porter volontaire pour une commission en s'annonçant auprès du Président ou de la Secrétaire, lorsque la Municipalité nous informe à l'avance des préavis qui seront traités (autres que ceux concernant la commission de gestion).

- Suite à une autre question de *Mme Sandra Van Olmen Ray* par rapport à l'aménagement paysagé de la route de la Perrausaz, nous apprenons que des deux arbres « désespoir des singes », un a crevé et l'autre a été volé !

- Suite à la question de *M. Jean-Marc Layaz* pour savoir si la Municipalité a pu rencontrer le voyer pour discuter entre autre de l'abaissement de la limitation de vitesse à la route de la Brinaz, celle-ci lui répond que la rencontre aura lieu le 5 juillet prochain.

La parole n'étant plus utilisée, le Président remercie l'assemblée ainsi que le personnel communal pour tout le travail effectué lors de cette législature. L'assemblée est ensuite cordialement invitée à partager une raclette.

Séance close à 22h30.

Le Président



Jean-Marc Cochet

La Secrétaire



Anne-Marie Forchelet